

Quelques principes de base pour une réflexion et une politique chrétiennes de l'immigration

Author : Vini Ganimara

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 6 août 2010

Je lis sur [Americatho](#) un article très intéressant sur l'immigration:

"L'immigration aux États-Unis est massivement transfrontalière et hispanique et plus précisément d'origine mexicaine. Elle est aussi massivement catholique et, sans vouloir polémiquer, bien des Mexicains qui franchissent clandestinement les frontières de la Californie, de l'Arizona, du Nouveau-Mexique ou du Texas, ne font jamais, d'une certaine manière, que revenir chez eux, c'est-à-dire dans des territoires où habitaient leurs ancêtres et dont ils furent, en grande partie, chassés par la colonisation yankee. Cela étant dit, l'État fédéral américain et les États de l'Union ont tous les droits – pourvus qu'ils soient conformes au respect de la dignité de la personne humaine comme aux besoins du développement économique – de promulguer des lois visant à réglementer l'immigration dans une nation qui pourtant, il convient de le rappeler, fut et est une terre d'immigration et où les immigrants, essentiellement européens dans les débuts, ne firent pas grand cas des droits des autochtones..."

Ce que j'apprécie tout spécialement dans cet exposé, c'est son sens des nuances, qui malheureusement fait souvent défaut aux différents intervenants (y compris catholiques) qui interviennent dans ce débat.

Je note, en particulier, quatre idées majeures:

- 1) L'immigration que connaissent les États-Unis est beaucoup moins problématique que celle que nous connaissons dans la vieille Europe, pour une raison culturelle évidente: elle est hispanique et catholique. Son intégration au sein d'une nation d'origine européenne et chrétienne en sera considérablement facilitée.
- 2) Par ailleurs, et toujours sur le registre de l'intégration, cette immigration est largement une immigration économique et de travail - contrairement à chez nous, où les immigrants sont principalement motivés par la "performance" de notre État-providence. Là aussi, cela facilite considérablement l'intégration: la plupart des immigrants clandestins paient des impôts et participent à la vie économique du pays bien avant d'être régularisés.
- 3) Les États ont le droit et le devoir de réguler leur immigration. Leur premier devoir est en direction de leurs ressortissants. Naturellement, c'est ce point que, trop souvent, les bonnes âmes (notamment catholiques) oublient dans leurs réflexions sur l'immigration.
- 4) Enfin, toute politique migratoire, aussi sévère soit-elle, doit nécessairement être conforme à

la loi naturelle et donc respecter la dignité humaine des immigrés.